



Courrier N°1: Organisation du système de santé ambulatoire

Publié le 11 juin 2024 par Richard Lopez



©

Nous commençons à voir se dégager des axes de convergence dans notre réflexion :

- La réflexion sur l'organisation du système de santé ambulatoire ne se fera pas avec les organisations syndicales libérales (qui sont, elles, contrairement aux professionnels de santé de terrain, résolument sur un projet d'organisation





professionnelle et de société aux antipodes de la nôtre) mais avec les professionnels du terrain et les habitants. Personne n'ira amalgamer les réalités rencontrées par les gens à la base avec le projet politique des syndicats libéraux « seniors ». Nous l'avons vu, l'exemple le plus typique c'est le blocage de l'accès de tous sans frein d'argent au système de santé ambulatoire avec le refus, ancré dans leurs gênes, de la généralisation du tiers payant, alors que beaucoup de professionnels le pratiquent plus ou moins.

- C'est un niveau de protection sociale de haut niveau, comme il existe déjà en partie dans notre pays avec le régime d'Alsace Moselle, qui peut rester géré par l'Assurance maladie y compris sur la complémentarité et qui est peu ou prou équilibré, donc pas besoin d'avoir une myriade d'organismes complémentaires, source d'inefficacité économique et de frais de gestions opaques. Cette complémentarité serait vouée à disparaître avec une Sécu à 100%.
- Ce système passe par une réforme de l'organisation du système de santé ambulatoire, son mode de financement et celui des professionnels. Ce n'est pas la convention qui pousse les médecins aux dépassements d'honoraires, ni à la multiplication des actes mais le paiement à l'acte qui est en soi inflationniste et conduit à la financiarisation. Dans un système où les professionnels sont payés à la pièce, ils ont compris depuis longtemps que pour gagner plus il devait travailler plus ou... exploiter le système de la solidarité nationale, quitte à l'escroquer (500 millions par an annoncés par le DG CNAM)
- Ce système doit couvrir les besoins de toute la population, maillant tous les territoires, c'est-à-dire s'inscrire dans une mission de Service public territorial de santé, s'appuyant sur des centres de santé, irriguant les territoires en proximité des habitants par des antennes locales. Ce ne seront donc plus les médecins qui décideront de « s'installer » ou pas dans un territoire, faisant fi ainsi des besoins des territoires, de leurs habitants et de leurs élus locaux (encore un abus de pouvoir défendu par les organisations syndicales libérales, vestige de la charte libérale de 1927). Ce système intégrera le soin, la prévention (notamment PMI, Santé scolaire) et promotion de la santé, dans toutes leurs dimensions, dans le cadre d'un travail au sein d'équipes pluri professionnelles (articulées autour d'un noyau de l'équipe de soins primaires) chargées de co-construire et porter une approche populationnelle et territoriale, en lien avec les habitants, les établissements publics de santé, les établissements médico-sociaux, portant ainsi une politique locale en direction des personnes âgées et/ou en situation de





handicap. Dans ces équipes la gouvernance ne sera pas médico-centrée mais partagée et l'objectif sera la construction d'une réponse de qualité, fondée sur de la recherche en soins primaires avec une pratique fondée sur des preuves, son financement sera global, intégrant toutes les missions qui lui seront confiées.

- Ces missions de service public territorial de santé seront portées par un corps de professionnels dont la rémunération ne sera plus à la pièce, ni au productivisme, mais dans le cadre d'un statut permettant des passerelles entre les différentes fonctions.

La littérature et les interventions de nos partenaires montrent que c'est sur ces axes que beaucoup de nos partenaires ont progressé, nous n'y sommes pas pour rien. Il nous faut continuer de rassembler et de débattre, affiner notre réflexion (chacun des tirets vus plus haut sont de vrais chapitres avec souvent des développements à travailler, formation, démocratie participative...). Ce n'est pas parce que le chantier nous semble immense qu'il ne faut pas l'engager. Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre...

